



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOÛT 2016

Le vingt-cinq août deux mille seize, sur convocation en date du 19 août, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Présents : André Gauthier, Angélique Duval Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Nathalie Flauraud, Anne-Cécile Segaud, Michel Gilquin, Jean-Claude Bonhomme, Adeline Deschamps, Cecile Defebvre, Ludovic Fouquet, Jean Gonnord, Magali Girard, Vincent Guichard, Daniel Lecomte, Virginie Rolland.

Pouvoirs : Françoise Bouttefort donne pouvoir à Soizic Leroux
 Alain Gail donne pouvoir à René Leyoudec
 Sandra Puillandre donne pouvoir à Michel Guillard
 Elodie Sabathier donne pouvoir à Ludovic Fouquet
 Emmanuel Lemercier donne pouvoir à Virginie Rolland

Monsieur Michel Gilquin est désigné secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T

Monsieur le Maire propose un ajout à l'ordre du jour :
2.8- Agence Postale - convention tablette tactile.

1 – APPROBATION DU P-V DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

Le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2016 est approuvé avec 18 voix pour et 5 abstentions.

2.1 – Plan de Prévention des Risques Technologiques du stockage d'hydrocarbures de Beau-Soleil - présentation pour avis.

Monsieur le Maire accueille Monsieur le Lt-Colonel François Jacques inspecteur des installations classées militaires et Monsieur Patrick Migliorini de la Direction départementale des Territoires et de la mer (DTTM), responsables du projet.

Il rappelle que le PPRT a été lancé le 25 juin 2014 lors d'une réunion en mairie en présence du sous-préfet de Saint-Nazaire.

L'arrêté préfectoral de prescription date du 3 octobre 2014.

Une réunion publique a été organisée salle de la Vallée le 9 octobre 2014.

Deux réunions des Personnes Publiques associées ont eu lieu le 10 décembre 2014, puis le 20 juin 2016.

Il explique qu'il s'agit aujourd'hui de présenter au conseil, pour avis, le projet de PPRT, le projet de règlement et le projet de zonage réglementaire, avant une présentation publique et une enquête publique qui auront lieu en octobre 2016.

La présentation est faite par les deux intervenants, concernant le projet de règlement et le projet de zonage réglementaire.

2.4 – CCLS – Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et Information des Demandeurs.

La loi ALUR impose aux Communauté de communes dotées d'un Plan Local de l'Habitat de définir un plan de gestion de la demande locative sociale et d'information pour les demandeurs de logements sociaux.

Monsieur Gauthier présente les différents éléments du projet de plan partenarial élaboré par la Communauté de communes Loire et Sillon.

Il prévoit notamment que les demandeurs devront s'inscrire dans leurs communes et que toutes les demandes de logement soient dirigées vers le CCAS de Savenay. Les communes et la Communauté de Communes Loire et Sillon et les bailleurs pourront suivre l'évolution de leurs dossiers.

Monsieur Bonhomme se pose la question du financement de la part du CCAS de Savenay.

Monsieur Gonnord propose de mettre en place une liste des logements libres sur la commune.

A l'issue du débat, Monsieur le Maire note que le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et Information des Demandeurs proposé ne fait pas l'objet de remarques défavorables.

2.5 – Stade municipal de football – Dénomination

Répondant à la demande des responsables du club de l'Espoir du Sillon, il est proposé de valider la dénomination du stade municipal de football au nom de Monsieur Maurice Tatard, animateur bénévole et dirigeant du club depuis une quarantaine d'années, sous l'appellation « Stade Municipal Maurice TATARD ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité valide la dénomination du « Stade Municipal Maurice TATARD ».

2.6 – Maison Médicale Pluridisciplinaire – Esquisse

Monsieur le Maire informe le Conseil du report de ce point à une prochaine séance.

2.7 – Aménagement carrefour du Tillon – Esquisse

L'emplacement réservé n°2 porté au PLU validé en 2009 concerne l'aménagement du carrefour du Tillon envisagé pour des raisons de sécurité à l'intersection des routes départementales RD 17 et RD 43.

Faisant suite à plusieurs réunions de travail avec les services du Département, Monsieur Leyoudec présente un cahier des charges de partenariat avec le Département ainsi qu'un projet d'esquisse de l'aménagement du carrefour.

Les élus considèrent que l'aménagement proposé ne permet pas d'assurer une sécurité suffisante, ils souhaitent pouvoir se prononcer sur une nouvelle proposition à partir d'une emprise foncière agrandie.

Prenant en compte les avis majoritairement exprimés, Monsieur le Maire propose de retirer l'adoption de l'esquisse présentée et de poursuivre la réflexion pour une nouvelle proposition.

compétentes. Ces propositions instruites en lien avec les élus, tiennent compte de la valeur professionnelle des intéressés, de leur manière de servir, de leur niveau de responsabilité dans les missions confiées suivant le décret n°92.850 du 28 août modifié

Cela concerne la nomination à l'avancement de grade en 2016 de trois agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles.

Afin de procéder à leur nomination, il est proposé de transformer les postes des agents dont les dossiers ont été présentés :

A compter du 1^{er} mai 2016, trois postes à temps non complet :

- suppression de deux postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelle 1ère classe à temps non complet pour un taux d'emploi de 27 heures
- suppression de poste pour un agent territorial spécialisé des écoles maternelle 1ère classe à temps non complet pour un taux d'emploi de 25.067 heures
- création de deux postes d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles principal 2ème classe à temps non complet pour un taux d'emploi de 27 heures
- création de poste pour un agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2ème classe à temps non complet pour un taux d'emploi de 25.067 heures

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 Pour et 2 Abstentions, valide les propositions d'avancement de grade pour l'année 2016.

3.4– Marché public Restauration scolaire – Attribution du marché

Monsieur Guillard rappelle que le marché de Fourniture et Acheminement des repas en liaison chaude pour les scolaires, adultes et divers a été lancé le 16 juillet 2016 pour une réception des offres le 6 août 2016 à 12 heures.

Quatre dossiers ont été retirés mais une seule offre a été reçue : Convivio.(ex-Resteco)

La Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 19 août 2016 et elle a examiné l'offre de la Société Convivio.

La décomposition du prix global et forfaitaire se présente comme suit :

Tableau du nouveau marché 2016 :

Prix unitaire	Repas enfant		Repas adulte	
	HT	TTC	HT	TTC
Repas à 4 composants	2.47 €	2.61 €	2.82 €	2.98 €
Repas à 4 composants + fromage 2 fois/semaine	2.52 €	2.66 €	2.88€	3.04 €
Repas à 5 composants	2.57 €	2.71 €	2.95 €	3.11 €
Mise à disposition du personnel	HT	TTC		
Coût horaire	16,39 €	17,29 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix Pour et 2 Abstentions,

- Approuve l'attribution du marché de restauration à la Société Convivio pour une durée de 3 ans.
- Approuve les coûts horaires pour la prestation de personnel.

3.5 – Marché public Signalisation routière à bon de commande – Attribution du marché

Monsieur Leyoudec informe le Conseil que la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 19 août pour l'ouverture de 6 plis et le 24 août pour la commission de choix.